



Entreprise
du Patrimoine
Vivant

COMMUNIQUE DE PRESSE

2010 : la montée en puissance du label Entreprise du Patrimoine Vivant

Paris, le 8 février 2011. L'Institut Supérieur des Métiers (ISM), en charge d'assurer le secrétariat de la Commission nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant, vient de sortir le bilan d'activité du label EPV pour l'année 2010. Résultat : une montée en puissance du label, caractérisée par une augmentation des candidatures, une meilleure visibilité, une multiplication des événements, un soutien renforcé sur les marchés internationaux et une contribution élargie au développement des entreprises labellisées.

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant, marque de reconnaissance du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, met à l'honneur des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Cette distinction unique, qui récompense des talents faisant la renommée française, regroupe aujourd'hui près de 900 maisons.

Une progression du nombre de candidatures au label

En 2010, la Commission nationale des EPV a examiné environ 300 dossiers instruits par l'ISM, ce qui représente une augmentation du nombre de candidatures par rapport à 2009. En revanche, le taux de labellisation est resté inchangé, à savoir 58% des dossiers examinés.

Une visibilité accrue pour le label EPV

L'Institut Supérieur des Métiers a concentré une grosse partie de ses moyens d'intervention en 2010 sur la création et le renforcement des outils de communication du label, à la fois papier et Web. L'ISM a également piloté de nombreuses actions, nationales et régionales, pour promouvoir le label EPV et ses entreprises.

Un soutien renforcé des EPV sur les marchés internationaux

Dans le cadre de la convention entre le ministère et Ubifrance pour soutenir les entreprises labellisées à l'export, les EPV ont bénéficié en 2010 d'un appui spécifique sur des opérations individuelles et collectives, (notamment avec 3 VIA à leur disposition à Moscou, Shanghai et New York), de venues d'acheteurs étrangers en France, et de soutien divers en formation et communication.

Une contribution élargie au développement des entreprises labellisées

L'ISM a également poursuivi en 2010 la mobilisation des réseaux économiques et financiers (SIAGI, CDC Entreprises) au service des EPV, et a démarré des partenariats avec l'INPI et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables pour sécuriser les talents des entreprises et leur donner de nouveaux moyens de développement.

A propos du label Entreprise du Patrimoine Vivant

Le label d'Etat Entreprise du Patrimoine Vivant est une marque de reconnaissance du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ces maisons se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français.

Contact presse

Agathe Djelalian, Chargée de communication, Label Entreprise du Patrimoine Vivant

Tél : 01 44 16 80 67 / presse@patrimoine-vivant.com

www.patrimoine-vivant.com